

Recrutement de Volontaire Service Civique :

Animations en Jardins d'activités

Association *sykadap*

Objet de l'association : activation de changements personnels et collectifs reliés à la transition de société, par l'éducation populaire auprès de tous publics. Création de jardins d'activités en école ou centre de loisirs, « CAMP climat » de plusieurs jours chaque année, récolte de ballots de paille en juillet, animation de jardins partagés associatifs. Voir <http://sykadap.e-monsite.com/>

L'Association *sykadap* recrute deux Volontaires Service Civique pour qu'ils ou elles puissent participer aux activités de l'association en apportant leur regard extérieur et leur dynamisme de jeune adulte motivé(e) par la nécessaire transition de société et contribuent à l'implication locale de l'association sur le territoire du département d'Eure et Loir.

PROPOSE D'ACCUEILLIR UN(E) VSC (VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE)

Durée hebdomadaire 30heures

MISSIONS DU/ DE LA VSC

Actions au quotidien :

- 1) **Participation à des expérimentations dites « en syntropie » sur des parcelles associatives (plusieurs terrains associatifs).** Environ 11h/ semaine
- 2) **Activités "low tech" sur des petits projets isolation/ rénovation/ construction en matériaux locaux bio sourcés (bois, terre, chanvre, paille,...) sur les lieux de l'association.** Environ 10h/ semaine
- 3) **Participation aux animations en école et accueil de loisirs à Dammarie et à la création d'un groupe local autogéré dans le quartier de la Madeleine à Chartres.** Environ 4h
- 4) **Temps d'approfondissement du projet personnel avec l'aide des bénévoles de *sykadap* pour des besoins identifiés.** Environ 5h

LIEU : au départ de Chartres (28). Déplacement organisés par *sykadap*.

Pour candidater, envoyer votre lettre de motivation et CV par courriel à sykadap@mailo.com référence « Candidature VSC ». (contact 0633619645)

MISSION A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2024 D'UNE DUREE DE NEUF MOIS (donc jusqu'à fin décembre 2024)

Possibilité d'être hébergé à l'écolieu de Plancheville siège de l'association.

Indemnité mensuelle : 610 eur. dont 496,93 € pris en charge par l'État et 113,02 € par l'organisme d'accueil